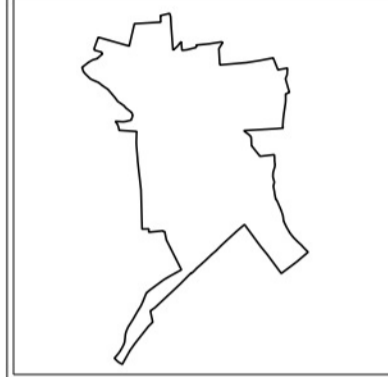


Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C.)
Art. R121-4
du Code de l'urbanisme



**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**

D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision
Délibération du : 27/01/2015

Date de mise à jour : 05/10/2015
ref : Commune de HAUCOURT-EN-CAMBRESIS (59287) - Carte Servitudes.agg
Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Pci - Dgip
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

LEGENDE

- Limite communale
- Batiments
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

AS1- Protection des Captages en Eau Potable

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloignée

EL7 - Alignement

- Canalisation + zone de protection
- I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz
- I4 - Protection des Lignes Haute-Tension

- T5 - Relations Aériennes Servitude de Dégagement
Voir détail ci-contre
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement
Voir détail ci-contre

INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale-Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.

